

Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Editorial

*Dans le numéro d'avril de **Bon à savoir**, magazine de défense des consommateurs, Mme Zeynep Ersan Berdoz, rédacteur en chef, s'exprime à propos de l'initiative «En faveur du service public», qui sera soumise au vote le 5 juin. «Le service public est aujourd'hui défendu par les milieux non partisans, par ceux qui sont à l'écoute des consommateurs, à la fois citoyens et, pour beaucoup, employés d'un système qui, tout doucement, part à la dérive», nous dit-elle.*

*Milieux non partisans? Il y a belle lurette que les lecteurs de **Bon à savoir** savent que les rédacteurs de ce magazine, par ailleurs intéressant à de multiples égards, sont gens de gauche. On en veut pour preuve cette profession de foi de la même brave dame pour qui, «dans le schéma politique suisse, comme dans toutes les démocraties riches et modernes, la défense des travailleurs et le rejet des arrangements politiques opaques sont traditionnellement les combats des partis de gauche, socialistes en tête, avec l'appui des syndicats».*

Hélas! en ce qui concerne le service public, «les têtes pensantes de la gauche et les syndicats se livrent au même jeu que ceux qu'ils avaient pour vocation de critiquer» et «si leurs plus illustrent (sic! l'indignation sans doute) représentants admettent les problèmes (...), ils ne veulent cependant rien entendre des solutions proposées».

On conçoit l'amertume des milieux de défense des consommateurs. Leur gauche idyllique est infidèle à ses «valeurs». Quelle désillusion!

L'initiative «En faveur du service public» tire son origine d'un constat: les entreprises dans lesquelles la Confédération est actionnaire unique ou majoritaire – La Poste, les CFF, Swisscom – coûtent de plus en plus cher et fournissent des prestations de moins en moins satisfaisantes. Il faut donc – simplifions – empêcher ces entreprises de poursuivre un but lucratif et leur interdire de verser à leurs collaborateurs des rémunérations supérieures à celles que touchent les collaborateurs de l'administration fédérale.

Ces mesures devraient limiter les coûts. L'argent ainsi économisé permettrait d'éviter, par exemple, la hausse des frais postaux et des billets de chemin de fer, ainsi que la suppression d'offices de poste et de guichets de gare.

Apparemment, les initiants partent du principe que les entreprises de la Confédération s'efforcent de gagner de l'argent dans le seul but de dépouiller leurs clients et d'engraisser leurs actionnaires. Ils postulent que la masse salariale de ces entreprises diminuerait dans des proportions considérables si les quelques gros bonnets qui gagnent des fortunes ne touchaient pas plus qu'un conseiller fédéral.

Illusions!

Nous trouvons nous aussi agaçant que l'office de poste de notre quartier ait été supprimé, même si certaines prestations de La Poste sont prises en charge par un kiosque

voisin. Nous trouvons également très déprimant de voir grimper régulièrement le prix de notre abonnement demi-tarif et de nos nombreux billets de train.

Mais il ne faut pas oublier que, parallèlement, La Poste offre quantité de services, notamment par internet, qui facilitent grandement la vie des usagers et qui ont un coût; que les CFF ont considérablement augmenté la cadence de leurs trains, ce qui implique une modernisation et un contrôle accru des infrastructures ferroviaires; qu'il n'y a rien à dire contre Swisscom, dont les tarifs, globalement, ne dépassent pas ceux des autres opérateurs, et dont les collaborateurs sont toujours extrêmement aimables, serviables, patients et efficaces.

Le problème de ces entreprises et les mécontentements qui en découlent viennent de ce que les anciennes régies fédérales ont fait l'objet d'une privatisation partielle et qu'elles sont liées à la fois par les objectifs que leur fixe le Conseil fédéral et par les lois du marché.

Pour sortir de ce mélange des genres, il n'y a que deux solutions: revenir à l'ancien système des régies monopolistiques – on verrait alors les défenseurs des consommateurs se plaindre de la prise en otage des usagers et du recours à l'argent des contribuables en cas de difficultés financières – ou privatiser complètement La Poste, les CFF et Swisscom – ce qu'aucun défenseur des consommateurs «non partisan» ne saurait évidemment tolérer.

Le système actuel n'est finalement pas si mauvais et on se réjouit que, pour une fois, la gauche ait préféré le bon sens aux illusions.

Mariette Paschoud

Payés pour arranger la réalité

Lorsqu'on se promène dans les rues de Moscou, on croise un certain nombre de gens dont l'âge laisse supposer qu'ils ont exercé une activité professionnelle à l'époque communiste. Beaucoup d'entre eux ont probablement été fonctionnaires. En tant que tels, ils ont sans doute été amenés à tricher et à mentir, à expliquer que tout allait bien lorsque beaucoup de choses allaient mal, à rassurer des citoyens qui avaient de bonnes raisons de s'inquiéter. Ils ont peut-être aussi arrêté, emprisonné, voire malmené ceux qui faisaient preuve d'un esprit trop critique envers le régime au pouvoir.

Ces gens que nous, Occidentaux, regardions autrefois sur des photos d'époque, nous les voyons soudain en chair et en os. Jeunes retraités encore alertes, imperméable sobre et casquette en laine, parfois une serviette à la main, ils ont de bonnes têtes de braves gens; ils s'écartent pour nous laisser passer et tiennent parfois leurs petits-enfants par la main. On peine à imaginer qu'ils aient fait du mal dans leur vie. Et pourtant ils en ont fait, certains d'entre eux tout au moins, parce qu'ils étaient placés dans des situations où ils pouvaient difficilement faire autre chose, parce qu'ils avaient une famille à nourrir, parce qu'ils ne voulaient pas avoir d'ennuis et qu'ils n'étaient pas des héros. Rien ne sert de les juger; pour autant, on aurait tort de ne pas méditer sur cette ambiguïté de l'être humain.

Ces réflexions nous sont venues à l'esprit au moment où nous avons parcouru les articles que la presse romande a récemment consacrés à l'agression d'un policier lausannois, en pleine rue, par un groupe d'immigrés. Les faits s'étaient déroulés une année plus tôt, en 2015, mais la séquence vidéo filmée par un passant s'est répandue ces der-

nières semaines sur les réseaux sociaux, forçant les journalistes à s’y intéresser. Le passage qui nous a fait réagir est celui-ci:

«*Les altercations de cette nature sont très rares*», rassure Sébastien Jost [porte-parole de la police municipale de Lausanne].

M. Sébastien Jost ne nous «rassure» pas: tout le monde sait qu’il ment et que de tels cas se multiplient un peu partout. Il ne nous rassure pas car nous avons pris l’habitude d’entendre les porte-parole de la police nous raconter des bobards censés permettre à leur hiérarchie de sauver la face.

Mais un jour, peut-être, lorsque le monde dans lequel nous vivons aura changé, des gens le croiseront dans la rue et se demanderont quelles basses besognes il exerçait *durant les années sombres*.

Pollux

Le revenu de base inconditionnel

La proposition du comité d’initiative pour un *revenu de base inconditionnel* (RBI) est à la fois surprenante, pleine de promesses pour une société plus juste, et probablement utopique. Mais de quoi s’agit-il et sur quel texte voterons-nous le 5 juin prochain?

Le texte de l’initiative est bref: il s’agirait d’introduire dans la Constitution un article 110a qui aurait la teneur suivante:

1 La Confédération veille à l’instauration d’un revenu de base inconditionnel.

2 Le revenu de base doit permettre à l’ensemble de la population de mener une existence digne et de participer à la vie publique.

3 La loi règle notamment le financement et le montant du revenu de base.

On observe que *l’ensemble de la population* n’est pas une notion clairement définie. Il n’est pas précisé non plus que le RBI devra être alloué à l’ensemble de la population, mais que ce revenu, dont les bénéficiaires seront déterminés par la loi, devra permettre à la population (y compris les migrants sans papiers? y compris les touristes?) de mener une existence digne.

On ignore aussi, à ce stade, le montant du revenu de base et son financement, puisque ces «détails» devront être réglés dans une loi dont le Parlement n’est évidemment pas encore saisi. Mais on a déjà quelques chiffres et les experts planchent sur une alternative essentielle. Selon la plupart des commentateurs, le RBI pourrait être de Fr. 2’500.- par mois par adulte et de Fr. 650.- par mois par enfant. L’alternative est la suivante: soit le RBI est intégré dans le revenu actuel, et dès lors seuls en seront bénéficiaires ceux dont les revenus aujourd’hui sont moindres, soit le RBI sera une base à laquelle s’ajouteront les revenus d’une activité lucrative.

Dans l’un ou l’autre cas, le financement devra être assuré par des **transferts** de ressources (introduction de taxes nouvelles ou augmentation d’impôts, suppression de prestations actuelles, suppression de services administratifs) et non par la création de monnaie. L’argent ne tombe pas du ciel et les seules ressources de la Confédération sont celles qu’elle puise dans nos poches.

L'idée fondamentale des initiants semble être la suivante: les avancées du progrès technique, les gains de productivité engendrés par la quatrième révolution industrielle que nous vivons aujourd'hui permettront de travailler moins tout en produisant toujours autant. Il n'y aura plus de places de travail à quarante-cinq heures par semaine pour tout le monde. Dès lors, plutôt qu'une partie de la population qui trime à plein temps et une autre partie qui perçoit des allocations en ne travaillant pas du tout, on aura une population qui pourra moduler son taux d'activité lucrative en fonction de ses priorités fondamentales. Grâce au RBI (et à condition qu'on adopte la variante où le RBI s'ajoute au salaire), le papa pourra s'occuper de ses enfants à mi-temps ou partir à la pêche chaque vendredi matin.

Les deux variantes du système ne coûteront pas le même prix, mais il est évident que, pour l'une ou l'autre, le revenu de base (permettant à certains de travailler moins ou de ne pas travailler du tout) sera financé par ceux qui travaillent. C'est déjà aujourd'hui le système de l'AVS, mais les bénéficiaires de cet *impôt* (qui masque sa vraie nature fiscale en se désignant comme une *assurance*) sont identifiés par leur âge et non par un libre choix.

La première cellule sociale, la famille, est une communauté qui fonctionne sur le principe à *chacun selon ses besoins* et non pas *selon ses mérites*. Les petits enfants ne produisent rien et ils sont entretenus gratuitement.

On a le sentiment que l'initiative en faveur du RBI veut reproduire sur l'ensemble de la Confédération le schéma communautaire de la famille. Il y aurait ceux qui travaillent, qui ont la chance d'occuper un emploi. Ce sont les parents. Ils paient sans contrepartie. Ils entretiennent, grâce aux impôts prélevés sur leurs revenus, ceux qui ne veulent ou ne peuvent travailler. Ce sont les enfants – ou les adultes sous curatelle –, qui reçoivent chaque semaine leur argent de poche ou leur allocation.

Mais ce qui est possible dans des communautés très petites (famille, village), où les membres sont unis par l'*affectio societatis*, ne le sera plus à l'échelle de la Confédération. Les villageois actifs sont disposés à entretenir le *Loyon*, sorte de demeuré dont la rente AI est insuffisante, mais ils n'entretiendront pas cinquante migrants venus d'Erythrée, quand bien même chacun d'eux est une personne éminemment sympathique, ou cinquante *glandeurs* à cheveux longs, piercings et guitare.

En outre, le revenu tiré de l'activité lucrative est la mesure de notre utilité sociale.

Si le RBI est adopté le 5 juin prochain, je pense que la loi n'entrera pas en vigueur avant que mes petits-fils arborent une longue barbe blanche.

Claude Paschoud

Ne dites pas...

Ne dites pas: «Peut-on faire quelque chose pour éviter que les banques en détresse ne spolient les économies des épargnants?» Dites: «Peut-on faire quelque chose pour éviter que les banques en détresse ne volent les économies des épargnants?» Ou encore: «Peut-on faire quelque chose pour éviter que les banques en détresse ne spolient les épargnants de leurs économies?»

Tricotons un beau bas de laine et faisons poser chez nous des serrures ultra-perfectionnées, ainsi que des sirènes bien bruyantes.

Le pinailleur

En direct de Sirius

Un officier de renseignement

Dans ce café au milieu du marché, le major Hagop Zinn Funk-Ferencz (H) me rejoint et s'identifie¹. Il paraît chez lui. Nous ne sommes pas en Europe. Nous usons d'une langue tierce dont j'adapterai certains termes dans la présente traduction. De ses propos, je devrai me résoudre à ne conserver que l'essentiel en sabrant dans la rhétorique. Il accepte.

M: – Pourquoi avoir voulu me rencontrer?

H: – Parce qu'il m'arrive de lire le *Pamphlet*. Nous lisons tout.

M: – Un officier de renseignement (OR) sort de l'ombre... Ce ne peut être par soif de reconnaissance? (*Un bref sourire pour toute réponse. Je change donc mon angle d'attaque.*) Comment êtes vous devenu OR?

H: – Par décision d'en haut sur la base de certaines prédispositions, mais aussi parce que j'ai su me «placer».

M: – Vous «placer» comment? Et quelles prédispositions?

H: – Je me suis signalé au cours de mon école d'officiers pour avoir été le seul, dans un contexte d'exercice de résistance à une occupation, à être parvenu à m'évader – pour avoir pris, contre les ordres, les précautions qu'il fallait – et à avoir causé la neutralisation de celui-ci parce que le véhicule que j'avais «volé» contenait l'ensemble de son scénario. Certains ont dû y voir quelque prédisposition... Des années plus tard – j'étais alors commandant d'unité – je passais par hasard par les bureaux de la division, lorsqu'un symbole sur une carte a attiré mon regard. J'en ai tiré les déductions qu'il fallait pour être le seul à prendre, en la justifiant, la bonne décision au jeu de guerre suivant; avec quelques autres petites choses; et plus tard une tendance à voir venir très en avance des guerres qu'il ne fallait pas voir venir... ni faire, non plus... ça a dû suffire à ma requalification...

M: – Vous avez été formé en brûlant les étapes; promu dans la foulée et d'élève vous passez aussitôt formateur. Quelles sont, à votre avis, les qualités à rechercher pour un futur OR?

H: – Un «défaut» essentiel: la curiosité. A quoi j'ajouterai: la clarté d'esprit; la promptitude à saisir l'occasion; ce don étrange de se trouver au bon endroit, au bon moment avec les sens en éveil; l'absence totale de préjugés pour l'analyse comme pour la synthèse et la triple résignation d'accepter les refus et de n'être jamais rien d'autre qu'une cassandra inconnue toujours malvenue chez le chef dont vous gâchez le bel ordonnancement... même s'il advient qu'il vous estime; le courage, enfin, de savoir conclure et la chance de pouvoir conclure juste, sachant que vous n'avez – par définition – aucun droit

à l'erreur. (*Une pause, puis il ajoute*)... Une culture d'«honnête homme» est un avantage et l'art de l'imagination jugulée aussi. Dans notre fonction, le temps de réaction est capital. Un bon OR doit donc se restreindre à rechercher la justesse en laissant la justice au naïf, l'exactitude au vétilleux et la vérité au métaphysicien – ces deux derniers ont le temps pour eux et leurs erreurs ne se paient pas en milliers de morts. Avoir en sus un instinct fiable est un atout.

M: – Un conseil, pour les futurs OR?

H: – Soyez sans sentiment et efforcez-vous d'être l'ennemi... sans vous tromper d'ennemi. J'avais coutume de présenter à mes élèves le recadrage célèbre d'une photo qui montrait un soldat paraissant ajuster de son fusil une femme qui lui tournait le dos et tenait un enfant serré contre elle comme pour le protéger. Leur émotion calmée, je leur demandais le nombre de personnes à considérer... Très rarement, le plus fin ajoutait le photographe. Je leur expliquais alors qu'indépendamment du fait qu'il puisse s'agir d'un cliché pris sur le vif ou du produit savamment patiné d'une mise en scène il fallait aussi considérer l'appareil de photo; le seul à être objectif parce que LUI n'avait pas d'intention. Je leur faisais observer qu'ils avaient tous commencé à interpréter la scène au gré de leurs émotions et de leurs conditionnements avant que de réfléchir... Je leur montrais ensuite la dizaine de recadrages différents de ce cliché et pourquoi, selon moi, il s'agissait d'une mise en scène. Trouver ensuite le but à l'origine du document était un jeu d'enfant... Cette faiblesse de l'émotivité, je la trouve parfois jusque chez ces «encombrants» chercheurs dont vous défendez – à juste titre – le droit à l'étude, et à la libre expression de leurs observations et de leurs conclusions. C'est dommage. La plupart, enfin, des hommes de bonne volonté sont habités par cette funeste soif de reconnaissance que vous avez évoquée. J'y vois la cause essentielle de l'atomisation de leurs efforts... pour la plus grande satisfaction de ceux qui ne les aiment pas.

Sur ces mots, avec un dernier sourire, il prend congé, se lève et se perd aussitôt dans la foule. Il va être midi. Je me demande encore si j'ai rêvé.

Max l'Impertinent

¹ Qui étais-je pour lui dire que je ne le croyais pas plus Hongrois qu'Arménien?

Faut-il interdire la spéculation?

La récente initiative des jeunes socialistes, judicieusement rejetée par le peuple, portant sur la régulation du commerce des produits dérivés sur les matières premières, était certes malvenue en ce qu'elle se contentait d'augmenter la bureaucratie sans apporter de solution, mais elle mettait le doigt sur un problème réel.

La spéculation a mauvaise presse. Le spéculateur, généralement représenté comme un gros banquier fumant un barreau de chaise assis sur une allégorie de la misère du monde, focalise l'animosité de ceux qui considèrent que la finance est une nuisance et la richesse un vol déguisé.

Disons-le tout net, la spéculation est partout. Lorsque vous décidez de contracter une assurance, vous spéculiez sur la réalisation d'un risque futur. Chaque décision hasardeuse est une forme de spéculation, un pari, qui est parfois gagné et parfois perdu.

Dans le domaine des transactions financières et du commerce de matières premières, le risque que représente une évolution défavorable des marchés peut être couvert au moyen de produits dérivés. Pour simplifier, il s'agit de contrats qui permettent l'achat ou la vente à terme d'un actif (titre, monnaie, matière première), sorte d'assurance, où l'on fixe à l'avance le prix de la transaction à, ou jusqu'à, l'échéance du contrat. Celui qui couvre un risque paie une prime, et celui qui assume le risque, généralement une banque, l'encaisse. L'assuré ne prend pas de grands risques car si au terme du contrat l'évolution des marchés lui a été favorable, il n'activera pas son assurance et perdra la prime payée. L'assureur au contraire, peut se retrouver dans la situation de devoir acheter l'actif en question, s'il ne le possède pas, au prix du marché, ce qui peut supposer une perte considérable.

Il faut également souligner qu'aujourd'hui les produits dérivés sont utilisés dans environ 90% des cas comme des instruments de pure spéculation, et que la couverture d'un risque réel ne représente donc que 10% des cas. Les parties se contentent en général de se payer les différences entre le prix fixé et le prix du marché.

Mais finalement me direz-vous, en quoi cela nous importe-t-il ? On est dans un pays libre et si cela leur fait plaisir de faire des paris comme au casino, grand bien leur fasse. Il y a de toute façon un gagnant et un perdant.

En 2013, le cumul des valeurs notionnelles des produits dérivés dans le monde a été de près de 700'000 milliards de dollars, soit environs dix fois le PIB mondial. Le volume que représente ce marché est tel que, dans le cas des matières premières par exemple, il peut avoir une influence sur les prix. En effet les prix se forment à partir d'une estimation de l'offre et de la demande. Les produits dérivés représentent des transactions potentielles et le marché ne peut pas savoir si elles vont déboucher sur une opération réelle.

D'autre part, le nombre d'acteurs financiers opérant dans ce domaine est relativement faible, et l'exposition des grands établissements bancaires aux risques liés aux dérivés est trop importante. On l'a vu dans plusieurs cas retentissants de scandales financiers où un seul employé mettait sa banque en difficulté pour avoir fait des opérations risquées représentant des milliards. Et dans ce cas, c'est la collectivité publique, qui, pour éviter un effondrement du système financier, vient à la rescousse.

Le marché des dérivés doit être mieux régulé, c'est une certitude. Le faire dans une zone géographique limitée serait inutile et en cela l'initiative des jeunes socialistes se trompait de cible. Les règles doivent être les mêmes pour tous les acteurs et la régulation doit donc se faire au niveau international. J'estime que, en tant qu'instruments de couverture de risque, les produits dérivés sont une nécessité. Mais il serait facile d'instituer les règles suivantes :

Pour les titres et monnaies: *un acteur financier ne peut vendre à terme un actif qu'il ne possède pas au moment de la conclusion du contrat.* Ainsi, la partie potentiellement obligée de fournir l'actif serait dans l'obligation de le posséder au moment de la signature du contrat, ce qui réduirait considérablement le volume des transactions et reconnecterait le système avec l'économie réelle.

Pour les matières premières: *les parties cocontractantes dans une opération de vente à terme sur une matière première doivent être des acteurs reconnus de la production ou de la commercialisation de ladite matière première.*

Pour conclure, n'oublions pas que les seules richesses produites le sont par l'économie réelle et que les instruments financiers quels qu'ils soient ne sont que des moyens et non des fins.

Michel Paschoud

Anarchie totalitaire

Ceux qui administrent la chose publique doivent pouvoir exiger l'obéissance dans des conditions telles que le refus de soumission soit pour les sujets un péché. Or, il n'est pas un homme qui ait en soi ou de soi ce qu'il faut pour enchaîner par un lien de conscience le libre vouloir de ses semblables. Dieu seul, en tant que créateur et législateur universel, possède une telle puissance; ceux qui l'exercent ont besoin de la recevoir de lui et de l'exercer en son nom.

Léon XIII: encyclique *Diuturnum illud* sur l'origine du pouvoir civil, du 29 juin 1881.

Une loi fédérale sur le partenariat enregistré est entrée en vigueur en Suisse le 1^{er} janvier 2007. Cette prétendue loi devrait être déclarée officiellement nulle en application de l'article 20 du Code des obligations (CO), qui déclare tel tout contrat ayant pour objet une chose contraire aux mœurs¹. Dans sa jurisprudence, le Tribunal fédéral (TF) a admis la licéité de libéralités entre amants dans la mesure où celles-ci ne sont pas destinées à promouvoir une conduite adultère². Or le contrat de partenariat a pour objet une vie commune analogue à celle de personnes mariées, qu'il applique à des personnes de même sexe.

L'Etat non totalitaire n'est pas maître de la notion de mœurs. C'est en effet une notion qui se situe au-delà de sa compétence propre. Il n'est en particulier pas libre de définir la notion de mariage comme il l'entend, sans référence à un ordre moral objectif auquel il est lui-même soumis. C'est d'ailleurs cette soumission, commune à l'Etat et aux particuliers, qui légitime les lois positives. Sans cette dépendance commune, le droit lui-même perd son sens humain et ne devient qu'un instrument de pure domination discrétionnaire, et ceci quelle que puisse être son origine, dictatoriale ou démocratique.

La loi sur le partenariat enregistré entre dans cette catégorie de fausses lois, fondées uniquement sur l'opinion d'un groupe ou d'une époque. Cette loi introduit l'arbitraire dans le système du droit privé suisse. L'article 20 CO le prouve éloquemment. Si l'Etat s'arroge la maîtrise des mœurs, il devient totalitaire, car son droit n'offre plus aucune sécurité véritable, se situant en dehors de la morale naturelle.

Voilà où nous en sommes!...

Michel de Preux

¹ On aura remarqué le silence de Bergoglio après l'adoption, par le Parlement italien, d'une loi similaire en Italie. La corruption du Vatican est un fait.

² ATF 1 09 II 1 5 - JDT 1 983 I 601.

Les nouvelles aventures...

Un autre révisionniste?

Je ne regarde pas la télévision, mais je lis les courriers de Bocage. Et c'est ainsi que j'ai pu visionner sur internet l'émission *Pardonnez-moi* du 20 mars 2016.

A cette occasion, le présentateur vedette de la télévision suisse romande Darius Rochelin recevait Serge et Beate Klarsfeld, «ce couple légendaire [qui] s'est battu pour la mémoire des victimes de la Shoah», selon le résumé.

Entre la vingt-troisième et la vingt-quatrième minute de l'entretien, le présentateur aborde la question des juifs refoulés par la Suisse pendant la deuxième guerre mondiale et affirme: «La Suisse a accueilli un certain nombre de réfugiés. Elle en a refoulé beaucoup d'autres (...).» Réponse de Serge Klarsfeld: «Non, non, là vous avez tort: elle en a accueilli beaucoup, elle en a refoulé un peu.» On apprend par la suite que, toujours selon M. Klarsfeld, «ce ne sont pas 24'000 ou 30'000 juifs qui ont été refoulés mais 21'000 qui ont été accueillis et moins de 3000 qui ont été refoulés (...) dont 15 à 20 % sont morts pour avoir été refoulés». Quant à la commission Bergier, «elle n'a pas fait son travail».

Voilà une révision qui ne va pas plaire aux contempteurs de la Suisse.

Evasion

Ernst Tremmel, ancien SS de nonante-trois ans devait être jugé dès le 13 avril par un tribunal des mineurs. Ne riez pas: il avait dix-neuf à vingt ans au moment où, du fait qu'il était gardien à Auschwitz et avait pris part à la surveillance de trois transports de déportés, il s'était rendu coupable de complicité d'assassinat. L'Allemagne poursuit les vieillards de sa vindicte, mais elle le fait dans le strict respect des règles formelles. Un mineur reste un mineur, même s'il est presque centenaire.

Las! Le tribunal a été frustré de sa proie. En effet, l'accusé a rendu son âme à son créateur avant l'ouverture du procès. C'est bien triste.

Mais qu'on se rassure: la «justice» allemande en a un autre, plus âgé encore, à se mettre sous la dent.

M.P.

Much ado about nothing!

Ciel, que de bruit pour une non-poignée de mains! Des internautes ont vu, dans la dispense accordée à deux adolescents rétifs à toucher la main de leur institutrice, une recule civilisationnelle, une capitulation de nos valeurs en rase campagne, un début de dhimmitude, ou une marque de mépris à l'égard des femmes.

Pourquoi ne pas laisser chacun saluer son prochain à sa manière? On se souvient que, dans *L'espion qui m'aimait*, dixième épisode des aventures de James Bond, le fameux

Stromberg, interprété par Curd Jürgens, ne pratiquait pas le *shakehand*, ce dont l'espion anglais avait été dûment averti, ce qui n'empêcha pas Bond de tendre la main, au mépris des convenances.

Les adolescents mâles modernes se saluent en frappant leur poing fermé contre le poing de leur vis-à-vis, après quoi ils frappent leur main droite ouverte à la hauteur de leur visage. Les filles se font trois bisous, même lorsqu'elles ne se connaissent pas.

On observe qu'en France ce ne sont pas trois mais deux bisous.

Lorsqu'on suppose que Mme Tartempion ou M. Quidam pourrait adopter tel comportement pour des motifs religieux ou de conscience, les talibans de la laïcité obligatoire montent aux barricades et hurlent à l'atteinte aux Lumières. On le voit avec les réactions contre le port du foulard, contre les aménagements offerts dans certaines piscines aux femmes musulmanes, contre les carrés réservés aux disciples de Mahomet dans les cimetières, ou contre le choix d'un menu hallal ou casher dans les cantines scolaires. Ces tolérances sont des entraves à l'assimilation.

La bonne mesure semble être la dimension du lit de Procuste.

A moins d'une volonté prosélyte clairement affirmée, ce qui ne semble pas le cas des chrétiens que je connais, ni les musulmans ni les juifs vivant en Suisse ne sont sur la voie de la conversion. Même s'ils sont intégrés dans la société depuis plusieurs générations, ils ne sont pas totalement assimilés – ils ne le souhaitent d'ailleurs pas – et ils ne le seront jamais. Pourquoi faudrait-il dès lors leur imposer des comportements, des gestes, des nourritures, des loisirs qui ne correspondent pas à leurs convictions si ce n'est aux fins de leur *assimilation*, qui est un rêve absurde.

Il est évidemment difficile de laisser aux conducteurs automobiles la liberté de rouler à droite ou à gauche, à leur choix. Aujourd'hui, on restreint au restaurant la liberté de fumer, au motif que la fumée pourrait gêner le voisin de table. On va bientôt interdire la cigarette dans tous les espaces publics pour des raisons identiques. On rend certains vaccins obligatoires pour des motifs prophylactiques. Mais Big Brother veut aussi nous priver de gras et de sucre, nous imposer cinq fruits et légumes par jour, ainsi qu'une heure et demie de marche quotidienne, et prétend en outre imposer un enseignement conforme aux thèses du docteur Darwin et aux prescriptions de la CICAD.

Il faut vraiment qu'une communauté soit bien faible, bien peu sûre de ses valeurs, sur le point de sombrer si elle n'est pas en mesure de tolérer les habitudes paradoxales de ses minorités. Mais peut-être aussi est-ce la réaction de panique d'une communauté qui tend à devenir elle-même une minorité à la suite de l'invasion pour l'instant pacifique de migrants qui, lorsqu'ils seront établis et majoritaires, ne toléreront pas que nous conservions notre *modus vivendi*.

Si c'est ça les vraies raisons des cris d'horreur à l'égard des deux adolescents de Suisse allemande, alors il faut le dire. Il faut aussi limiter l'immigration des musulmans et re-

fuser absolument toute naturalisation aux adeptes d'une religion totalement incompatible avec notre système juridique, politique et social.

Cela ne nous empêchera pas de nous comporter courtoisement avec nos hôtes étrangers, d'admettre leurs coutumes en matière de salut, d'observance du Ramadan, de consommation de viande hallal, et même leurs positions inégalitaires, dans les relations privées, à l'égard des femmes!

Cessons de croire que nous sommes habilités à imposer nos propres conceptions, en tous domaines, au monde entier.

C.P.

Bricoles

Profondeur

Lu dans le *Canard enchaîné* du mercredi 30 mars 2016 :

Afin de loger quelques centaines de migrants, la Suisse a réquisitionné 9 des 360'000 abris antiatomiques de la confédération, construits à 60 mètres sous terre (...).

Le Suisse trait sa vache, vit en paix et creuse profond.

Pas d'excuses

Lu dans *20 minutes* du 11 avril 2016:

John Kerry est à Hiroshima, une visite historique d'un ministre américain dans cette ville frappée par une bombe atomique en 1945. (...) le secrétaire d'Etat ne présentera pas d'excuses des Etats-Unis, assure un diplomate américain.

Des excuses? A quel sujet?

Moralisme

Les députés français ont décidé que les clients des prostituées seraient désormais passibles d'une lourde amende.

A une époque où le sexe est non seulement un droit mais un devoir pour tout le monde à un âge aussi tendre que possible; où on stipendie des «assistants sexuels» pour les handicapés; où les cours d'éducation sexuelle commencent quasiment avant la naissance; où des étudiantes arrondissent leurs fins de mois en faisant le trottoir sans complexe plutôt que de livrer des pizzas ou de vendre des hamburgers, voilà que des politiciens pudibonds prétendent interdire à des mal aimés, des tout timides et des pas très beaux le recours aux plaisirs tarifés.

Qu'on le veuille ou non, le plus vieux métier du monde ne serait pas le plus vieux du monde s'il ne correspondait pas à un besoin. Et s'il est important de traquer les proxénètes et les réseaux de traite des femmes, priver de leur gagne-pain celles qui ont **choisi** cette profession – il y en a – en faisant fuir leurs clients n'aidera pas François Hollande à inverser la courbe du chômage.

Horreur

Des marginaux qui vivaient depuis plus d'un an dans un campement installé illégalement en forêt de Bremgarten (Berne) – à ne pas confondre avec le Bremgarten d'Argovie – en se nourrissant principalement de baies et de noix ont été priés de plier bagage. Le dénommé Tinu, qui n'envisage pas de vivre autrement qu'en forêt a eu recours à la menace terroriste: «Au besoin, je m'attacherai à un arbre», a-t-il annoncé solennellement.

La commune de Bremgarten est sous le choc.

Provocation

Le 16 avril, après une visite à Lesbos, notamment dans le camp de réfugiés de Moria, où il a comme de juste tancé l'Europe pour son égoïsme, le pape François, soucieux de prêcher d'exemple et de lancer un «signal fort» est rentré chez lui en emmenant trois familles syriennes qui seront prises en charge par le Vatican. Ce geste auguste lui a, naturellement, valu les applaudissements de la presse.

A noter que les critiques du pape et des dignitaires orthodoxes grecs qui l'accompagnaient s'adressent à l'Europe – ce ramassis de cœurs endurcis –, qui ferme ses frontières, et non aux riches monarchies musulmanes, qui se gardent d'ouvrir les leurs.

A noter aussi qu'il n'y a certainement pas un seul réfugié syrien chrétien dans le camp de Moria, puisque les familles qui font l'objet de la sollicitude du pape sont de confession musulmane.

On souhaiterait que le pape se préoccupe un peu plus de religion chrétienne, un peu moins de politique et moins encore de soigner son image auprès des médias.

M.P.

*Le Pamphlet
Case postale 998
1001 Lausanne
Courriel: courrier@pamphlet.ch
ccp:10-25925-4
Rédacteur responsable: Mariette Paschoud
ISSN 1013-5057*